

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

SOUS-PREFECTURE DE CORTE  
DOSSIER SUIVI PAR : M. FERAL  
Réf. A rappeler : 379-corte-2011  
Tél: 04 95 51 79 74

Corte, le 30 mars 2012

Le préfet

à

Membres du comité de pilotage  
(destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 9402007 « Station botanique à Botrychium simplex et châtaigneraies du Bozio »

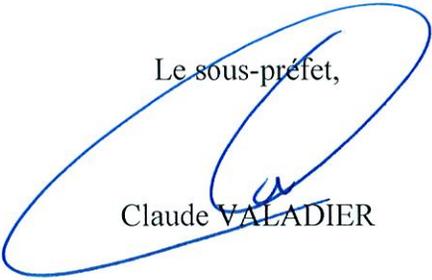
Réf. : Réunion du 15 mars 2012

P.J. : Un compte-rendu

Vous trouverez, ci-joint, pour votre complète information, le relevé de conclusions de la réunion qui s'est tenue le 15 mars 2012 à la mairie de Carcheto-Brustico.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,



Claude VALADIER

*C. Feral  
A mettre au  
format pdf  
et à donner  
à la réunion  
nls.*

## LISTE DES DESTINATAIRES

- Monsieur le président du conseil exécutif de Corse
- Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse
- Monsieur le président du parc naturel régional de Corse
- Monsieur le président du SIVOM de la Vallée d'Orezza
- Monsieur le président du SIVOM de la Vallée d'Alesani
- Monsieur le président du SIVOM du Bozio
- Monsieur le président du SIVOM pour l'entretien et la gestion du cours d'eau de la Bravone
- Monsieur le président du SI pour la défense contre l'incendie et la protection de la nature
- Monsieur le maire de Bustanico
- Monsieur le maire de Carcheto Brustico
- Monsieur le maire de Carpineto
- Madame le maire de Pietricaggio
- Monsieur le maire de Piobetta
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
- Monsieur le directeur régional de l'office national des forêts
- Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse
- Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse
- Madame la directrice de l'agence du tourisme de la Corse
- Monsieur le président du centre régional de la propriété forestières de Corse
- Monsieur Gérard ALFONSI, association syndicale de gestion forestière des Hauts d'Orezza
- Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse
- Monsieur Rémy MATTEI, agriculteur
- Monsieur Gilles FAGGIO, ornithologue, conservatoire régional des sites de Corse (AAPNRC)
- Mademoiselle Laetitia HUGOT, directrice du conservatoire botanique national de Corse
- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Corse
- Monsieur le président de la fédération de la Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- Monsieur André GOUR
- Monsieur Christophe OTTAVI
- Madame Béatrice MATTEI

Monsieur Claude VALADIER, sous-préfet de Corte a introduit ce comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 FR9402007 Station botanique à *Botrychium simplex* et châtaigneraies du Bozio .

## COFIL du 15 mars 2012

### Natura 2000 FR9402007 « Station botanique à *Botrychium simplex* et châtaigneraies du Bozio »

#### Participants

Nom Prénom	Organisme - Qualité
Claude VALADIER	Sous-préfet de l'arrondissement de Corte
Marcel FERRARI	Mairie Carpineto
Christophe OTTAVI	Mairie Carchetto Brustico
André GOUR	Mairie Carchetto Brustico
Gerard ALFONSI	ASGF « Les Hauts d'Orezza »
Beatrice MATTEI	Mairie Carchetto Brustico
Gisele GANDON	Usager du site
Vincent GARAUD	Corsica Furesta (coopérative forestière)
Dominique NICOLINI	ONF
Pierre Jean ALBERTINI	OEC
Antoine FILIPPI	apiculteur
Charles GANDON	Usager du site
Jean Claude ROGLIANO	Usager du site
Patrick ARRIGHI	Chambre d'agriculture 2B
Pascal RINALDI DOVIO	PNRC
Pierre POLIFRONI	ONF
Alain DELAGE	CBNC
Camille FERAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Corse (DREAL)

M Marcel FERRARI a tenu à nous préciser qu'il ne souhaitait pas rester au comité de pilotage pour cause d'une plainte récente contre la divagation animale l'ayant assigné au tribunal.

# Site Natura 2000 FR9402007 à Botrychium et châtaigneraies du Bozio

Comité de Pilotage (COFIL) du 15 mars 2012



Direction régionale de l'Aménagement et du Logement

CORSE

06.77.39.47.82.

Nom	Organisme/qualité	Tel, adresse de messagerie	signature
Daniel Ferrari	Therrie Capinetta	municapinetta@orange.fr	
ARRIGHI Patrick	CDA 2B (0495328448) DIT Bozio		
ALFONSI Gerard	ASCF "Hauts d'Orezza" Gerard Alfonso	gerard.alfonso@orange.fr	
MATTEI BEATRICE	Adjoint Maire Carcheto	2022 Carcheto	
A. BOOR	Adjoint Maire Carcheto	2022 Carcheto	
Elviri	1 <sup>er</sup> Adjoint Carcheto	2022 Carcheto	
CHIVON GISELE	Procureur prof. de S. Nat Adjoint	gisele.chivon@nordnet.fr	
GARAUD Vincent	invitée par le S. Nat Adjoint	Milana 20234 Felce	
DELAGE Alain	Corse Forests (coop. forestière)	06 78 73 03 08	
ALBERTINI Pierre Jean	Conservatoire Botanique National de Corse (OCC)	delage@occ.fr	
POLIFRONI Pierre	Office de l'Environnement	pi.albertini@occ.fr	
Andoine FILIPPI	ONF	pierre.polifroni@onf.fr	
MICOLINI Dominique	Apiculteur (Bozio)	antaine.filippi@orange.fr	
RINALDI-DONIO PASCAL	ONF	dominique.micolini@onf.fr	
MATHIEU Jean Claude	PARC NATUREL REGIONAL CORSE	parqua2b@wanadoo.fr	
GANDON Charles	Retraité ANCIEN PO PTI	Carcheto, 20229	
Jean-Claude ROGIANO	Actrice Education Nationale	Felce Milana	
		04.95.31.29.89	

## Historique de ce site Natura 2000

A la demande de l'Association Syndicale de Gestion Forestière des Hauts d'Orezza, le site Natura 2000 "à *Botrychium simplex* et châtaigneraies du Bozio" a été l'objet d'une procédure d'extension en 2007 qui l'a fait passer de 126 ha, essentiellement l'aire potentielle de répartition de la petite fougère (*Botrychium simplex*) qui a justifié la désignation initiale du site, à 1800 ha en l'étendant sur des habitats de type hêtraie, chênaie, châtaigneraie et zones fraîches.

Ce site Natura 2000 a été proposé comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel du 25 mars 2011

La cartographie des habitats naturels de ce site Natura 2000 a été commandée par appel d'offre attribué au CRPF fin 2007 ; le travail a été restitué et validé courant 2010.

Lors du dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 14 janvier 2010, la présidence du COFIL tout comme la maîtrise d'ouvrage de la rédaction du document d'objectifs (DOCOB) ont été attribuées à l'État. L'état a recruté par appel d'offre, en 2010, le bureau d'étude BIOTOPE pour la rédaction du document d'objectifs.

Le travail de rédaction a commencé début 2011 et donne lieu à la présentation du diagnostic général du site lors du présent comité de pilotage.

Ancien (en hachuré bleu) et nouveau (en rouge) périmètre du site :



Communes concernées : BUSTANICO (94,99 ha), CARCHETTO BRUSTICO (501,69 ha), CARPINETO (210,02 ha), PIETRICAGGIO (535,05 ha), PIOBETTA (498,77 ha).

Un rappel : la procédure Natura 2000 prévoit la rédaction d'un document d'objectifs (DOCOB) qui comprend un diagnostic écologique et social du site, une analyse des problématiques locales et des réponses à apporter via les fiches actions. Chaque étape importante du document d'objectifs est validée en comité de pilotage.

## Le diagnostic du site Natura 2000

Le diagnostic socio-écologique du site a été présenté par Florence DELAY du bureau d'étude BIOTOPE, selon le diaporama joint en annexe. Cette présentation a donné lieu à des débats, des questionnements et des ajustements qui ont été intégrés dans le document d'objectifs.

Plusieurs problématiques sont importantes sur le site.

- Le cynips (un insecte parasite du châtaignier originaire de Chine) devrait, si son extension se produit au rythme actuel, parvenir sur le site d'ici 2 à 3 ans. Outre les baisses de rendements occasionnés, l'infestation peut se traduire, pour peu qu'elle se conjugue avec des accidents climatiques comme des sécheresses, par la mort des châtaigniers contaminés. Le suivi du parasite est effectué avec soin. Ce parasite est porteur de grandes craintes pour l'avenir de vergers déjà altérés par le manque d'entretien et la désertification de l'espace rural. Pour plus d'information se reporter au site internet : <http://www.fredon-corse.com/ravageurs/cynips-du-chataignier.htm>. Un auxiliaire de lutte existe, le *Torymus sinensis*, mais il est pour l'instant peu disponible. Quelques lâchers ont cependant déjà été effectués en Castagniccia.
- Une préoccupation majeure, si ce n'est peut être la première problématique sur site, est l'utilisation du foncier. Les propriétaires fonciers d'une part et les principaux utilisateurs du sol que sont les agriculteurs d'autre part ont chacun besoin les uns des autres. Néanmoins après plusieurs décennies de désertification rurale, ce sont les usages eux mêmes et les règles qui les organisent dans de bonnes conditions qui se sont perdus, avec pour principale conséquence que les propriétaires et usagers se rejettent mutuellement la responsabilité d'un état de fait. Un travail important devra se faire sur les usages du foncier en impliquant les acteurs agricoles.
- Il n'y a pas de gestion de la forêt communale car elle est indivise entre plusieurs communes. La forêt privée semble n'être guère mieux lotie dans la mesure où un seul plan simple de gestion (PSG) d'une cinquantaine d'hectares est présent sur ce site Natura 2000 : celui de l'association forestière de gestion des Hauts d'Orezza.
- La chasse induit des problèmes d'usages : pollutions par la présence de déchets, de cartouches en grande quantité et de charniers.
- Les cours d'eau ont été/sont pêchés, ont été réempoissonés avec des truites de souche atlantique, sont l'objet de braconnage, de dépôts sauvages et de pollutions diverses (déchets charcuterie, pâturage porcin...)
- Des prélèvements importants et non organisés de Houx destinés à la vente ont également été constatés dans les zones de chânaie verte.
- Enfin la divagation animale de troupeaux identifiés ou non représente un fléau aussi bien pour les propriétaires (dégradation du petit patrimoine, des vergers, des potagers etc), des usagers (bétail divagant sur les routes, les sentiers) que pour les éleveurs dans le cas du bétail divagant « sauvage » (pas de prophylaxie, croisements avec les reproducteurs, etc).

Chacun de ces points est assez difficile et à priori aucun ne sera solutionné dans le cadre de ce document d'objectif Natura 2000. Néanmoins, le fait de faire travailler ensemble les acteurs d'un milieu donné est un premier pas, ingrat et indispensable. Bien que Natura 2000 s'intéresse

en premier lieu aux aspects écologiques d'un site et n'a pas vocation à tout financer, l'approche de type aménagement du territoire nous conduit à aborder des problématiques autres, agricoles, patrimoniales ou touristiques. La réflexion mise en œuvre dans le document d'objectifs aidera aussi à mobiliser les fonds dédiés à ces problématiques (crédits agricoles via l'ODARC etc). Les problèmes évoqués ne sont pas de ceux qui peuvent se résoudre en 5 ans, mais avec une résolution qui se maintient dans le temps, les choses évolueront vers le mieux. M ROGLIANO a dans ce sens tenu à nous faire partager son expérience personnelle et l'itinéraire qui lui a permis de mettre en place le gîte qu'il gère dans une superbe maison de maître.

Considérons enfin, à titre d'exemple, ce qui vient de se passer sur le plateau du Cuscione en Corse du Sud : un même constat de problématiques plus ou moins insolubles générées par des décennies de désertification rurales et de mauvais usages, plusieurs années de discussions tout azimuts ... enfin un document d'objectifs validé début 2012 fixant une route à suivre pour commencer à réorganiser les usages. Rendez vous dans 6 ans pour voir ce qui se sera fait et avec quels résultats ; mais pour l'instant l'important est que la volonté de réorganiser s'est manifestée et s'est dotée, par Natura 2000, d'un plan d'action et d'acteurs locaux prêts à se confronter aux problèmes de façon constructive.

## Conclusions du COPIL

Toutes les remarques émises par le comité de pilotage seront intégrées au document. Le comité de pilotage valide le diagnostic socio écologique du site.

Sachant la participation restreinte des collectivités à la dynamique Natura 2000, sachant la taille importante du site qui fait que l'on ne pourra pas entreprendre des actions significatives partout, sachant l'implication des conseillers municipaux de la commune de Carchetto, sachant enfin la difficulté des problématiques soulevées, le comité de pilotage a pris les décisions suivantes pour la suite du travail à mener :

- il est préférable de travailler à la réorganisation des usages non pas sur l'ensemble du site, mais sur la petite partie du site où il y a une implication locale, en espérant que les succès à venir, petits ou grands, serviront d'exemples et encourageront une dynamique plus grande.
- les groupes de travail à venir seront orientés principalement autour de la commune de Carchetto Brustico, aussi bien les projets existants que les principales difficultés rencontrées.
- les problématiques écologiques proprement dites seront suggérées par les professionnels de l'environnement : bureau d'étude, DREAL, OEC, ONF, CRPF ... pour ne citer que quelques acteurs.

Monsieur le sous préfet a levé la séance vers 17H00 en remerciant chacun de sa participation à ce comité de pilotage.

Le sous-préfet,

Claude VALADIER